

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2016 A 19 HEURES**

=====

**PRESENTS** : MM. RUPERT J - BAIGNEAU C - BESSON F - CESCO M - Mmes CHEVRIER L - DARTAI G - M. DAURAT F - Mmes DELAGE S - FIGUIERE V - M. HOURQUEBIE C - Mmes MERLE S - RENOUE F - MM. VINCELOT M - YUNG R.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme RUDELL C (pouvoir à M. RUPERT)

**EXCUSES** : /

**Secrétaire de séance** : M. DAURAT F.

**Date de convocation** : 05/04/2016

=====

**En début de séance le nombre de présents est de 13 + 1 pouvoir**

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17/03/2016** : Adopté à l'unanimité.

**II - ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)** : Reporté à la prochaine réunion.

**Arrivée de M. YUNG à 19 H 06 - le nombre de présents est porté à 14 + 1 pouvoir**

**III - FINANCES** :

**1. Présentation et vote du compte administratif 2015** : (délibération n° 2016-04-01)

Après présentation puis délibération sous la présidence de M. CESCO, et retrait de M. le Maire (12 voix pour - 0 abstention - 2 voix contre Mme DARTAI et M. HOURQUEBIE), le compte administratif 2015 est voté de la façon suivante :

**Section de fonctionnement** :

- dépenses prévues : 1 445 172,00 €
  - dépenses réalisées : 623 869,86 €
  - recettes prévues : 1 445 172,00 €
  - recettes réalisées : 792 394,97 € + excédent reporté 738 210,47 € = 1 530 605,44 €
- soit un excédent de fonctionnement de clôture de 906 735,58 €.

**Section d'investissement** :

- dépenses prévisions : 1 120 319,00 €  
réalisations : 529 133,83 €  
(restes à réaliser : 158 054,00 €)
- recettes prévisions : 1 120 319,00 €  
réalisations : 370 618,10 € + excédent reporté 56 098,40 € = 426 716,50 €  
(restes à réaliser : 0,00 €)

soit un déficit d'investissement de clôture de 260 471,33 €.

**2. Adoption du compte de gestion du Receveur 2015** (délibération 2016-04-02)

Après examen et délibération (13 voix pour et 2 abstentions Mme DARTAI et M. HOURQUEBIE), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2015, dressé par Monsieur le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3. Affectation des résultats de l'exercice 2015** (délibération 2016-04-03)

A l'occasion du vote du compte administratif, le Conseil Municipal a :

✓ constaté les résultats suivants :

en section de fonctionnement : un excédent de 906 735,58 €

en section d'investissement : un déficit de financement de 102 417,33 €.

Il décide maintenant à l'unanimité :

✓ d'affecter au budget unique 2016 :

• en section d'investissement : au compte D 001 (solde d'exécution N-1) la somme de 102 417,33 €

et au compte R 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 260 471,33 €

• en section de fonctionnement : au compte R 002 (excédent reporté) la somme de 646 264,25 €.

#### 4. Vote des taux d'imposition 2016 : (délibération 2016-04-04)

Le Conseil Municipal considérant :

1° - les projets d'investissements portant notamment sur : l'éclairage public, l'aménagement d'un deuxième parking à côté de l'école, l'aménagement de la voie communale de Birole, l'aménagement sécuritaire de la RD13 à Reynon, la création d'une aire de jeux, la 3<sup>ème</sup> tranche de sécurisation de Bourg, la voirie, les bâtiments, les achats de matériel etc...

2° - les bases d'imposition prévisionnelles de 2016 qui sont en hausse ;

3° - les taux de référence communaux 2015 :

Taxe d'habitation	14,04 %
foncier bâti	12,16 %
foncier non bâti	47,61 %
CFE	18,55 % ;

4° - les taux moyens communaux 2015 au niveau national et départemental :

taxe d'habitation	24,19 %	27,53 %
foncier bâti	20,52 %	25,64 %
foncier non bâti	49,15 %	54,64 %
CFE	25,95 %	

5° - les taux 2015 des EPCI :

Taxe d'habitation	11,59 %
Foncier bâti	10,50 %
Foncier non bâti	31,78 %
CFE	15,57 %

6° - les taux plafonds communaux à ne pas dépasser :

taxe d'habitation	57,24 %
foncier bâti	53,60 %
foncier non bâti	104,82 %
CFE	36,33 %

**Approuve par 14 voix pour - o abstention et 1 voix contre** (M. HOURQUEBIE), la proposition de la commission des finances, et décide de ne pas augmenter les taux en 2016.

Ils seront donc maintenus comme suit :

- taxe d'habitation	14,04 %
- foncier bâti	12,16 %
- foncier non bâti	47,61 %
- CFE	18,55 %.

#### 5. Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé en 2016 (délibération 2016-04-05):

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes, décide l'attribution des subventions suivantes :

Subventions attribuées / Compte : 6574	Prévisions 2016
ACCA Béguey	50,00
ADELPHA	100,00
ADDAH 33	150,00
A.G.I.M.C.	170,00
Amicale Anciens Combattants	100,00
Amicale Pompiers Arrondissement Langon	100,00
Association Animation et Culture de Béguey	460,00
Association Paralysés de France	100,00
Football club Béguey Cadillac	300,00
Cadets Béguey - Cadillac	460,00
Club Noste Biguey	460,00
Comité Départemental Contre le Cancer	170,00
Comité Secours Populaire	160,00

Croix Rouge Française	100,00
FNACA Comité de Cadillac	100,00
GDSA	200,00
Généalogie	200,00
Institut Bergonié	230,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rions	100,00
Les Loustics de Béguey	150,00
Lo Camin	200,00
Loisir Pétanque Bégueyraise	100,00
Moto club Free Riders	150,00
Prévention Routière	150,00
SAGSO (société des aviculteurs de la Gironde et du Sud-Ouest)	200,00
Société de pêche « Le Bouchon dans l'Euille »	100,00
Théâtre Passion de Coimères	100,00
UAC Omnisports (10 € par enfant licencié et par an sur présentation de justificatifs)	
<b>TOTAL</b>	<b>4 860,00</b>
Subventions non-attribuées	<b>800,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 660,00</b>

**Question de Mme DARTAI :** sur l'inégalité entre la somme allouée au Club de 3<sup>ème</sup> âge et celle allouée à l'association Les Loustics de Béguey. La réponse est apportée par Mme DELAGE : la Mairie apporte son aide logistique à l'association Les Loustics de Béguey tout au long de l'année.

Concernant la **demande présentée par l'AFM**, Mme DELAGE suggère qu'il serait préférable et plus avantageux d'organiser, toutes associations confondues, une soirée Téléthon, plutôt que de verser la subvention.

M. le Maire demande que l'on ait une pensée pour le fils de la Présidente du 3<sup>ème</sup> âge, décédé accidentellement.

## **6. présentation et vote du budget 2016 :**

Dans le cadre de la présentation de ce budget, sont évoqués :

- **L'Agenda d'accessibilité** (délibération n° 2016-04-06)

**Exposé de M. le Maire :** La commune de Béguey a bénéficié d'un report d'un an pour déposer l'agenda d'accessibilité.

Dans ce cadre-là, le recours à un architecte est nécessaire.

**Proposition :** le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à confier cette prestation à M. BLAZQUEZ, Architecte à ST MACAIRE, et à signer tout document s'y rapportant.

**Décision :**

<b>VOTES</b>	<b>contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Pour</b>	<b>15</b>	<b>voix.</b>

- **Amortissement des immobilisations incorporelles** (délibération n° 2016-04-07)

**Exposé de M. le Maire :** les subventions d'équipement versées par la collectivité, et imputées à la subdivision intéressée du compte 204 doivent être amorties dès l'année suivante, sur une durée de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

La commune ayant par délibération du 05/07/2010 transféré pour une durée de 9 ans, la compétence éclairage public au SDEEG, tant au niveau de l'entretien, que des travaux, le Trésorier de la commune a souhaité que l'imputation de la participation de la commune sur les travaux d'investissement intervienne sur le compte 2041582. Il est donc proposé un amortissement sur une durée de 15 ans. Cette durée correspondant à celle adoptée par délibération du 16/10/2008 dans le cadre des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche de sécurisation de Bourg.

Le conseil municipal est invité à approuver le tableau suivant :

Article	Intitulé M14	Durée en années
204	<u>Subventions d'équipement versées :</u>	
	- Subventions d'équipement aux organismes publics	15
	- Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5

Décision : **VOTES**

contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	15	voix.

**Départ de Mme DARTAI à 20 H 40 - le nombre de présents est ramené à 13 + 1 pouvoir**

- **Personnel communal - régime indemnitaire 2016** (délibération n° 2016-04-08) :

**Exposé :** Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal alloue à ce titre une enveloppe budgétaire de 3.000,00 €.

La répartition entre agents, étant ensuite assurée par arrêtés du Maire.

**Décision :** invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Les bénéficiaires du régime indemnitaire seront les cadres d'emplois des filières administrative, technique et médico-sociale, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet.

Le paiement de ces indemnités sera assuré sur les salaires de décembre 2016.

Décision : **VOTES**

contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	14	voix.

- **Vote du budget 2016** (délibération n° 2016-04-09)

Le budget 2016 est présenté et voté de la façon suivante par **13 voix pour et 1 voix contre** (M. Hourquebie) :

-	Section de fonctionnement :	dépenses :	1 349 879,00 €
		Recettes :	1 349 879,00 €
-	Section d'investissement :	dépenses :	1 034 365,00 €
		Recettes :	1 034 365,00 €.

**Départ de Mme DELAGE à 20 H 54 - le nombre de présents est ramené à 12 + 1 pouvoir**

#### IV - **COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

1. **Permis d'aménager déposé pour le projet de M. BATSALE** : les observations de la commission urbanisme vont être notifiées à la DDTM.
2. **Réseau d'eau potable - changement de canalisation Avenue de la Libération** : M. CESCO est satisfait de l'évolution des travaux.
3. A l'occasion d'une rencontre, le référent des élus auprès de **GRDF** a communiqué les **numéros d'urgence à contacter**, afin qu'ils soient mis à disposition sur le site de la Mairie et sur le panneau d'information lumineux.
4. La **pose de la 1<sup>ère</sup> pierre** de la construction du **nouveau centre de secours** est prévue pour le 7 juin prochain.

Séance levée à 21 H 06